

XLIV

N^o 4.

Tourane, 5 novembre 1821.

*A Son Excellence Monseigneur le Ministre des
affaires étrangères, à Paris¹.*

MONSEIGNEUR,

Conformément aux avis que je donnais à Votre Excellence dans les notes que j'ai eu l'honneur de lui adresser de Hué, dans le courant du mois dernier, je lui remets ci-joint le connaissement d'une lettre remise à son adresse à bord du navire le *Larose* par S. Ex. le mandarin des étrangers en Cochinchine, ainsi que quelques objets de présent qui l'accompagnent, le tout destiné à parvenir ensuite à Sa Majesté Louis XVIII.

Le roi de Cochinchine a jugé convenable de n'envoyer en France que des produits de son pays, comme on en pourra juger par l'ensemble des objets que mentionne le connaissement.

Je donne avis à MM. Balguerie, Sarget et C^{ie} de Bordeaux, armateurs du navire le *Larose*, de vouloir en faire retirer les objets susdits, confiés provisoirement au capitaine, et d'attendre à leur égard les ordres de Votre Excellence.

Daignez agréer, monseigneur, etc.

Le Consul de France,

J.-B. CHAIGNEAU.

1. Rép. le 27 juin 1822 — L. s.